

Description de la microcertification obtenue dans le cadre de la formation continue "Évaluer et gérer les risques criminels"

Le présent document, associé au plan d'études figurant en annexe, complète le "Règlement cadre pour la délivrance d'une microcertification dans le cadre d'un programme de formation continue" du 22.10.2024, et précise les modalités applicables au programme mentionné en titre.

Public cible

Cette formation est destinée aux professionnel·e·s confronté·e·s à l'évaluation et la gestion des risques criminels, e.g. criminologues, agent·e·s de probation, policier·ère·s, éducateur·trice·s, animateur·trice·s socio-éducatif·ive·s, travailleur·euse·s sociaux·ales, psychologues, chargé·e·s de prévention ou de sécurité, président·e·s de tribunaux, avocat·e·s, procureur·e·s et élu·e·s, de même que cadres intermédiaires d'institutions publiques policières, judiciaires, pénitentiaires, de probation, et privées

Conditions d'admission

- Être actif/active dans un domaine en lien direct ou indirect avec l'évaluation et la gestion des risques liés aux transgressions des normes sociales et/ou légales
- L'admission se fait sur dossier et est prononcée par le Comité directeur
- Pour assurer des conditions d'enseignement optimales, le Comité directeur se réserve le droit de refuser des candidats, par exemple en cas de nombre trop élevé de candidatures.

Objectifs et compétences acquises

Les objectifs, en termes de compétences à acquérir, sont les suivants:

- Comprendre les différents concepts, types et approches en matière d'évaluation et de gestion des risques
- Acquérir des connaissances générales sur les pratiques d'évaluation et de gestion des risques fondées sur les données probantes
- Avoir connaissance des outils de base pour évaluer et gérer les risques
- Être capable d'adapter les pratiques les plus prometteuses en la matière à des situations concrètes
- Savoir intégrer les processus, les évaluer et communiquer leurs résultats
- Favoriser la mise en réseau des professionnel·le·s concerné·e·s par les risques criminels

Modalités d'évaluation des compétences acquises

- a) Réalisation d'un travail personnel hors des heures de cours prévues
- b) Évaluation attestée par l'appréciation « acquis/non acquis ».
- c) Conditions de réussite: obtenir l'appréciation "acquis".
- d) En cas d'obtention d'une appréciation « non acquis », l'évaluation est échouée. Le/la participant·e bénéficie d'une seconde tentative qui sera organisée 4 semaines après

l'annonce de l'échec. La seconde tentative consistera en un examen écrit dont les modalités seront précisées en même temps que l'annonce de la date précise de l'examen. Un nouvel échec entraîne l'échec définitif.

- e) Le 0 (zéro) est réservé pour une absence non justifiée à l'évaluation et pour les cas de plagiat, de fraude ou de tentative de fraude. Toute absence non justifiée ou tout plagiat de faible gravité tel que défini dans la Directive 3.15 de la Direction de l'UNIL, entraîne l'échec à l'évaluation. Le/la participant-e bénéficie alors d'une seconde et ultime tentative.
- f) Il y a échec définitif dans les situations suivantes :
 - a. si la seconde tentative est insuffisante (l'appréciation est « non acquis »)
 - b. si le/la participant-e ne rend pas le dossier personnel dans les délais annoncés
 - c. ainsi que dans les situations relevant de l'article 12 du règlement cadre susmentionné.

Obtention de la microcertification

A l'issue de la formation continue "Évaluer et gérer les risques criminels", une microcertification est délivrée si les trois conditions suivantes sont satisfaites et sous réserve des situations prévues à l'article 12 du règlement cadre susmentionné:

- a) avoir participé à au moins 80% de la formation (attesté par les listes de présences),
- b) avoir réussi l'évaluation des compétences acquises dans le cadre du programme telle que décrite ci-dessus.
- c) avoir participé à *au moins une* présentation issue des travaux de groupes.

Niveau de la formation dans le cadre européen de qualification (EQF)

Niveau EQF : 6

Plan d'études : Microcertification

Microcertification "Évaluer et gérer les risques criminels"

Titre de l'enseignement et responsable	Nbre de jours enseignement	Enseignement [Heures] 1j=6.5h	Travail personnel [heures]	Mode d'évaluation (Ecrit/oral/Rapport/ QCM/....)	Crédits ECTS acquis
Module 1 : Détecter et Évaluer - <i>Manon Jendly et Lionel Grossrieder</i>	2	13,0	2,0	Travail écrit personnel	2
Module 2 : Évaluer et Gérer - <i>Manon Jendly et Lionel Grossrieder</i>	1	6,5	1,5		
Module 3 : Gérer et Communiquer - <i>Manon Jendly et Lionel Grossrieder</i>	1	6,5	1,5		
Module 4 : Communiquer et Intégrer - <i>Manon Jendly et Lionel Grossrieder</i>	transversal	-	20,0		
Total	4,00	26,00	25,00		2

Date : 03.07.2025